

toute culture des intelligences restera une culture malsaine. Des jeunes gens, auxquels on n'aura point inspiré la crainte de Dieu, ne pourront supporter aucune des règles desquelles dépend l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils se laisseront facilement entraîner à jeter le trouble dans l'Etat" — (Lettre Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII, sur la question religieuse en France, 8 février 1884.)

(A suivre.)

La question des Ecoles du Manitoba.

Dans une circulaire que Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski vient d'adresser à son clergé, il lui fait connaître le jugement que l'on doit porter sur le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba et lui demande une aumône pour le soutien de ces écoles. En voici le texte :

Bien Chers Collaborateurs,

Comme vous le savez tous aussi bien que moi, malgré tant de promesses emphatiques, la question des écoles catholiques du Manitoba n'est point réglée suivant les lois de l'honneur et de la justice. L'entente survenue entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et du gouvernement local du Manitoba n'est qu'un sacrifice sans compensation acceptable, des droits et des intérêts de nos coreligionnaires de cette province. Aussi les termes et les conditions de cette entente, qui n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie dans l'ombre et le secret, n'ont-ils été révélés au public que lorsque ses auteurs eurent acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race, leur aideraient à les imposer à une minorité persécutée et spoliée depuis six ans. C'est pourquoi l'intrépide archevêque de Saint-Boniface s'est em-